



n°129 - 2021

Analyses et synthèses

La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France au premier semestre 2021



SYNTHÈSE GÉNÉRALE¹

L'activité d'assurance-vie connaît un net rebond au 1^{er} semestre 2021.

Les primes collectées en affaires directes ont augmenté de 39,3 % par rapport à 2020 (cf. *Tableau 1*).

La collecte nette en assurance-vie (4,5 milliards d'euros au 2^{ème} trimestre de 2021, après 4,6 milliards d'euros au 1^{er} trimestre, cf. *Graphique 5*) reflète le dynamisme des supports en unités de compte (7,9 milliards d'euros de collecte nette au 2^{ème} trimestre de 2021, après 9,8 milliards d'euros au 1^{er} trimestre, cf. *Graphique 5*). Il s'agit de la plus forte collecte nette sur un semestre depuis 2011, les supports en unités de compte représentant 46 % de la collecte brute sur les supports rachetables au 2^{ème} trimestre 2021 (cf. *Graphique 1*). En revanche, les supports en euros connaissent une décollecte nette (-3,0 milliards d'euros au 2^{ème} trimestre, après -5,2 milliards au 1^{er} trimestre, cf. *Graphique 5*), sous l'effet notamment des actions commerciales des assureurs. Cette décollecte est cependant moins forte que celle observée lors du premier confinement, qui était essentiellement expliquée par la fermeture des agences.

Les arbitrages, à hauteur de 2,2 milliards d'euros, ont à l'inverse été orientés vers les supports en euros au 2^{ème} trimestre, s'inscrivant à nouveau dans la continuité de la tendance observée depuis 2011, après des arbitrages favorables aux unités de compte en 2020 (cf. *Graphique 4*).

Tous supports confondus, les rachats sont stables et ne présentent pas d'évolution particulière en 2021 (cf. *Graphique 2*). Les sinistres tous supports sont en augmentation depuis 2015, et se situent à 4,6 milliards d'euros au 2^{ème} trimestre 2021 (cf. *Graphique 3*).

Le secteur poursuit sa transformation en réponse à l'environnement durable de taux bas qui affecte le rendement des portefeuilles obligataires et pèse sur les revenus financiers des assureurs. Les stratégies d'offre visent à orienter en priorité les assurés vers l'investissement au moins partiel en unités de compte, compte tenu de la baisse tendancielle des rendements des supports en euros. Dans ce contexte, l'ACPR appelle les assureurs à être particulièrement transparents et vigilants sur le devoir de conseil relatif à la commercialisation de produits présentant un niveau de risque plus élevé.

L'activité d'assurance non vie continue de progresser au 1^{er} semestre 2021.

Les primes acquises d'assurance non vie en affaires directes augmentent de 5,4 % entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 (cf. *Tableau 2*). Les sinistres en affaires directes progressent de 4,8 % (cf. *Tableau 3*) sur la même période. Le ratio combiné de l'activité non vie s'améliore légèrement, diminuant de 96,6 % fin 2020 à 95,2 % au 2^{ème} trimestre 2021 (cf. *Graphique 8*).

Alors que la crise sanitaire avait eu un impact significatif sur plusieurs lignes d'activité en 2020, le 1^{er} semestre 2021 montre un retour à la situation d'avant crise. En particulier, l'augmentation des sinistres de frais médicaux et la diminution des sinistres de pertes pécuniaires diverses, observées entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 (cf. *Tableau 5*), témoignent de la situation exceptionnelle de 2020.

¹ À l'exception des ratios de couverture de solvabilité provenant des remises annuelles, les éléments présentés dans cette étude sont issus des remises trimestrielles au titre des années 2019 et 2020.

Dans le contexte de crise et du maintien d'un faible niveau des taux d'intérêt, les assureurs n'ont pas modifié l'allocation de leurs actifs.

À la fin du mois de juin 2021, les placements des assureurs français s'élevaient à 2 773 milliards d'euros (cf. *Graphique 12*), en hausse de 4 % par rapport à juin 2020. La hausse des placements en actions (+22 %) et des fonds d'investissement non transparisés (+25 %) a plus que compensé la baisse des placements en obligations (-1,5 %) entre juin 2020 et juin 2021. L'augmentation du montant des actions, de façon continue depuis un an, est en partie due à leur valorisation : le CAC 40, notamment, ayant progressé de 31 % entre juin 2020 et juin 2021.

Le contexte de poursuite d'un environnement de taux d'intérêt bas continue de peser sur les organismes d'assurance. Le rendement des portefeuilles s'érode en effet chaque année en raison du renouvellement des obligations arrivant à échéance et de l'investissement d'une partie des primes encaissées sur des titres à rendements sensiblement plus faibles, voire possiblement négatifs. Fin juin 2021, les obligations dont le taux est supérieur à 3 % représentent 33 % des obligations à taux de coupons fixes détenues par les assureurs, en baisse significative par rapport à fin juin 2020 (38 %). De plus, près de la moitié de ces obligations arrive à échéance à un horizon inférieur à quatre ans, soit 15 % des encours d'obligations à taux fixe (cf. *Graphique 14*). La baisse observée du taux moyen de rendement de l'actif des assureurs vie (de 3,5 % à 2,1 % entre 2013 et 2020) devrait donc perdurer. De ce point de vue, la baisse de la collecte enregistrée sur les fonds euros en 2020 est favorable aux assureurs et aux assurés car elle limite en partie l'impact de la dilution des actifs.

Dans ce contexte, les assureurs ne se sont pas orientés vers des actifs plus risqués. Ils ont au contraire continué à privilégier les titres obligataires de haute qualité dont la note est supérieure ou égale à AA- (qui représentent plus de la moitié des titres notés détenus fin 2020, à 56%, niveau presque identique à celui de 2019) ainsi que les contreparties principalement situées en France ou dans la zone euro (cf. *Graphique 13*). Au 2^{ème} trimestre 2021, la baisse de moitié des actifs hors Zone Euro (de 4,8% à 2,3% du total des placements) au profit des actifs hors Union européenne (qui passent de 14,9% à 17,7%) est pour l'essentiel due au changement de catégorie du Royaume Uni après le Brexit.

Le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (CSR) des organismes d'assurance augmente au 1^{er} semestre 2021.

Le ratio de solvabilité de l'ensemble des organismes d'assurance avait significativement diminué puis s'était redressé au cours de l'année 2020. Cela était essentiellement dû à l'évolution de la courbe des taux et à la hausse des marchés actions en fin d'année. Le ratio de solvabilité augmente de nouveau au 1^{er} semestre 2021, pour s'établir à 251 % fin juin 2021 (cf. *Graphique 15*). Les organismes d'activité vie ou mixtes ont notamment vu leurs ratios progresser (de 234 % à 245 % en moyenne entre fin 2020 et fin juin 2021).

La courbe des taux d'intérêt sans risque de fin juin 2021 est nettement au-dessus de celle de fin 2020. Elle est proche du niveau de la courbe des taux sans risque de fin 2019 (cf. *Graphique 15*).

Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR²

² Ont contribué à cette étude : Frédéric Ahado, Vladimir Azzopardi, Saïda Baddou, Gaëlle Capitaine, Cécile Fraysse, Sarah Gandolphe, Chuon-Hong Huynh

SOMMAIRE

Chiffres Clés	5
Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France	6
1. Activité vie.....	6
2. La collecte en assurance vie fin juin 2021	7
3. Focus : Dynamisme des supports en unités de compte au premier semestre de 2021	10
4. Activité non vie.....	11
Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France	14
1. Structure du bilan.....	14
1.1 Composition de l'actif	14
1.2 Composition du passif.....	15
2. Provisions techniques.....	15
3. Placements	16
4. Focus : Arrivée à échéance de placements rémunérateurs.....	17
Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France	18
1. Capital de solvabilité requis (CSR).....	18
2. Capital minimum requis (MCR)	19
3. Courbe de taux sans risque EIOPA.....	19
Glossaire.....	20
Périmètre de l'étude	20
Compléments techniques	20

Chiffres Clés



Taux de couverture moyen du CSR :

251% fin juin 2021 après **242%** fin 2020



Organismes vie et mixtes :

245% fin juin 2021 après **234%** fin 2020



Organismes non vie :

267% fin juin 2021 après **263%** fin 2020



2 773 milliards €

de placements au 30/06/2021



26% en obligations souveraines
Après mise en transparence des OPC



26% en obligations du secteur financier
Après mise en transparence des OPC



12% en obligations de sociétés financières
Après mise en transparence des OPC



ACTIVITE VIE



+39,3 % de primes en affaires directes

1^{er} semestre 2020



1^{er} semestre 2021



-8,2 Milliards € de collecte nette
sur les supports en euros au premier semestre 2021



ACTIVITE
NON VIE



+5,4 % de primes en affaires directes



100,1 % : Ratio combiné net santé fin juin 2021

Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

Les tableaux et graphiques de cette section sont élaborés à partir des comptes sur base sociale remis à l'ACPR par les organismes d'assurance agréés en France et assujettis aux remises sur base trimestrielle³.

1. Activité vie

Tableau 1 Primes acquises en assurance vie, en milliards d'euros

	2019	2020	Taux de croissance 2020 / 2019	S1 2020	S1 2021	Taux de croissance S1 2021 / S1 2020
Primes vie						
<i>Affaires directes</i>	162,2	132,6	-18,3%	57,3	79,8	+39,3%
<i>Réassurance acceptée</i>	21,1	16,1	-23,8%	6,1	9,9	+60,6%

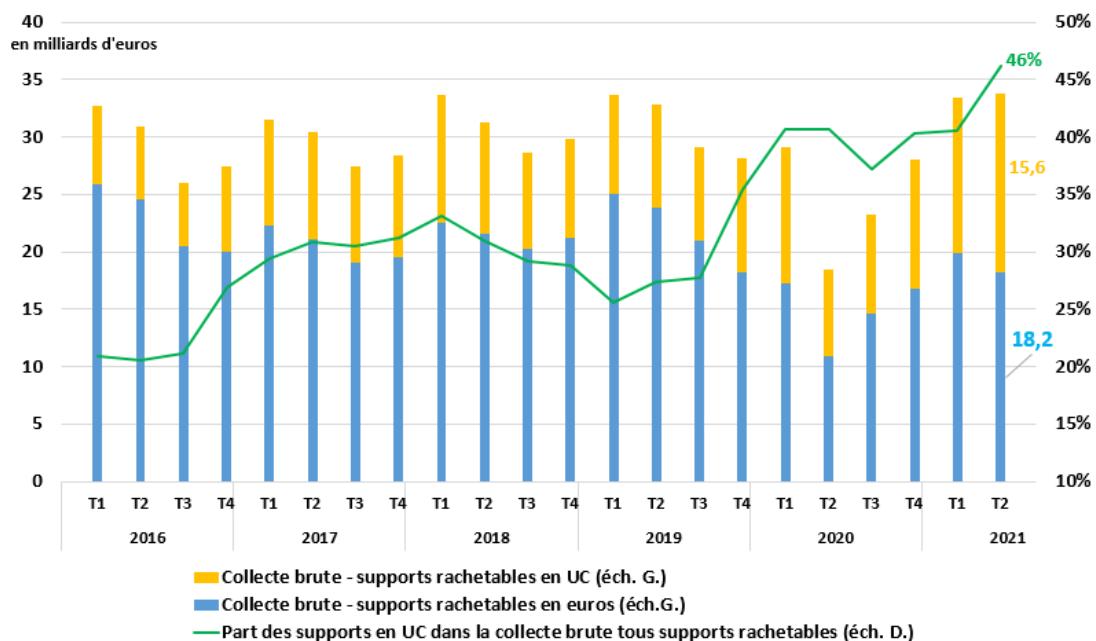
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles (pour 2019 et 2020) ou trimestrielles (pour les premiers semestres de 2020 et 2021) sur base sociale.

Source : ACPR

³ Les organismes assujettis aux remises sur base trimestrielle représentent, en termes de total bilan, environ 95 % du marché français de l'assurance.

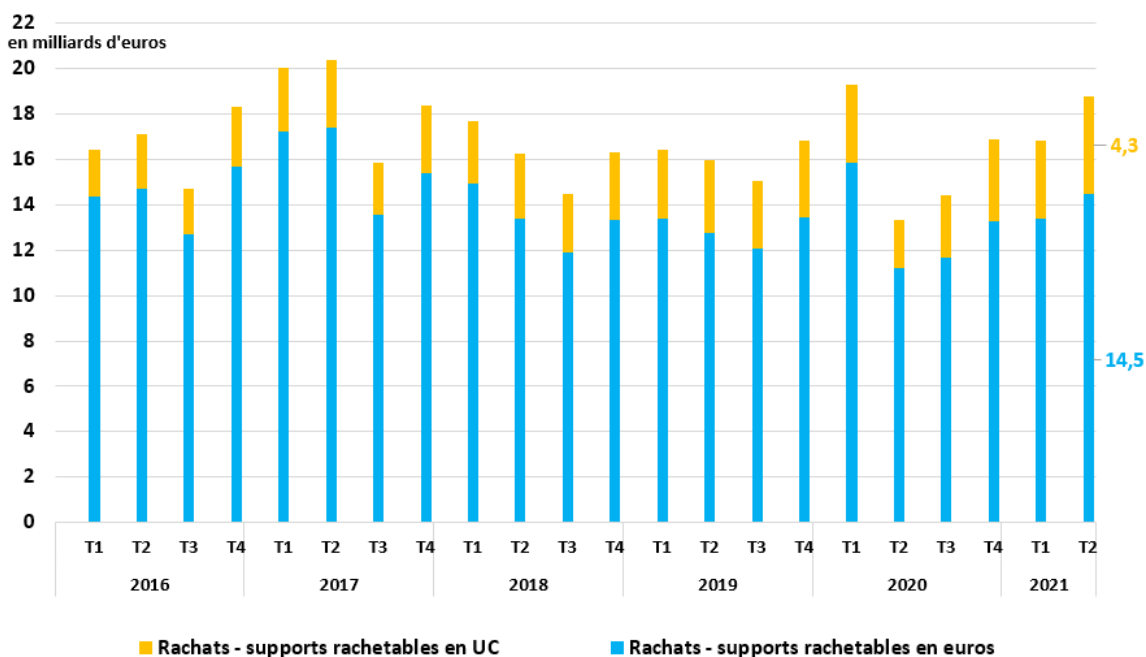
2. La collecte en assurance vie fin juin 2021

Graphique 1 Collecte brute hebdomadaire sur les supports rachetables



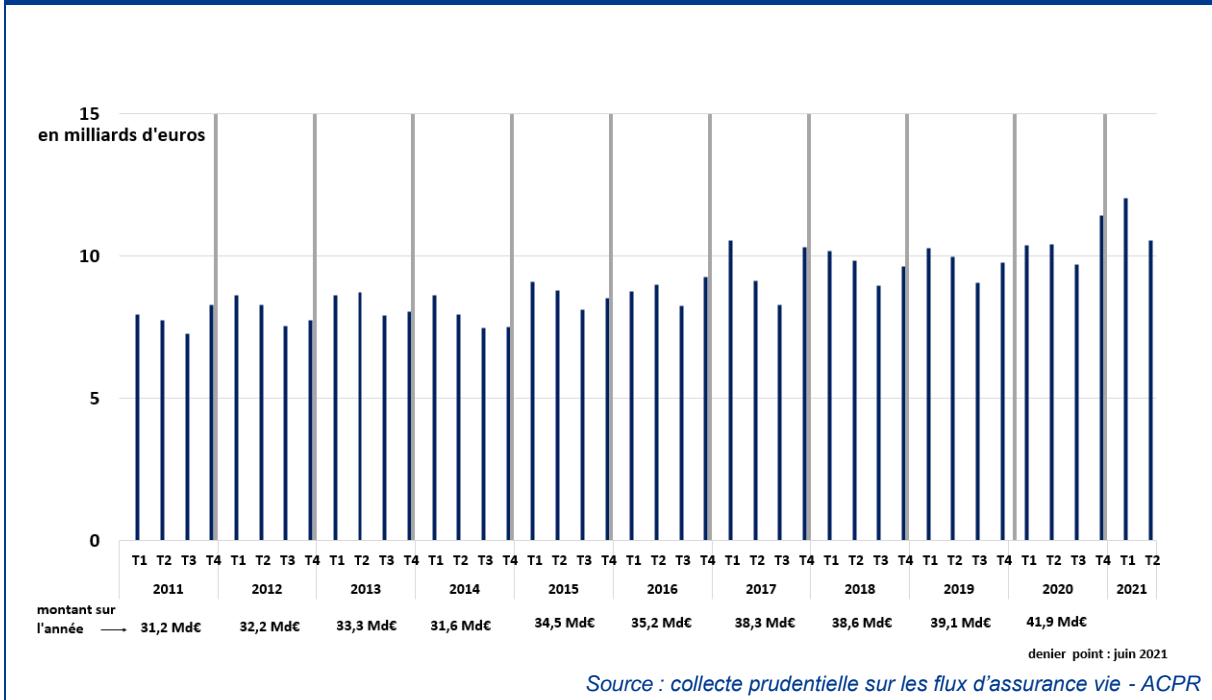
Source : collecte prudentielle sur les flux d'assurance vie - ACPR

Graphique 2 Rachats hebdomadaires sur les supports rachetables

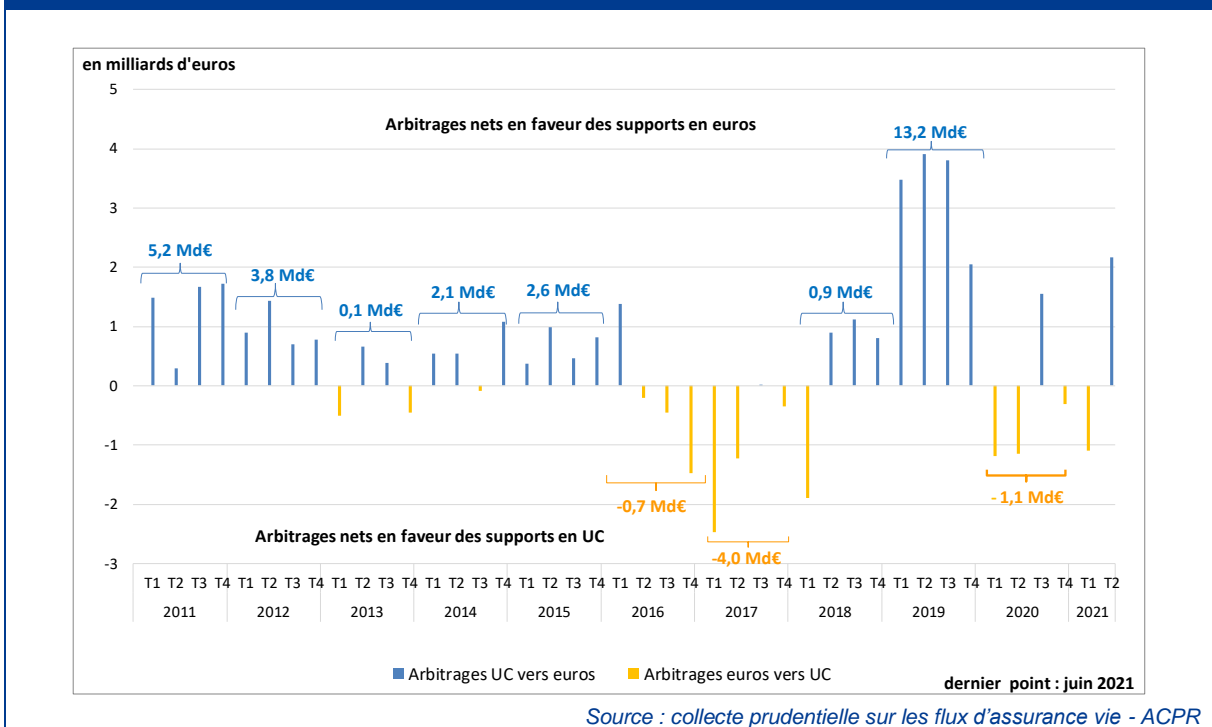


Source : collecte prudentielle sur les flux d'assurance vie - ACPR

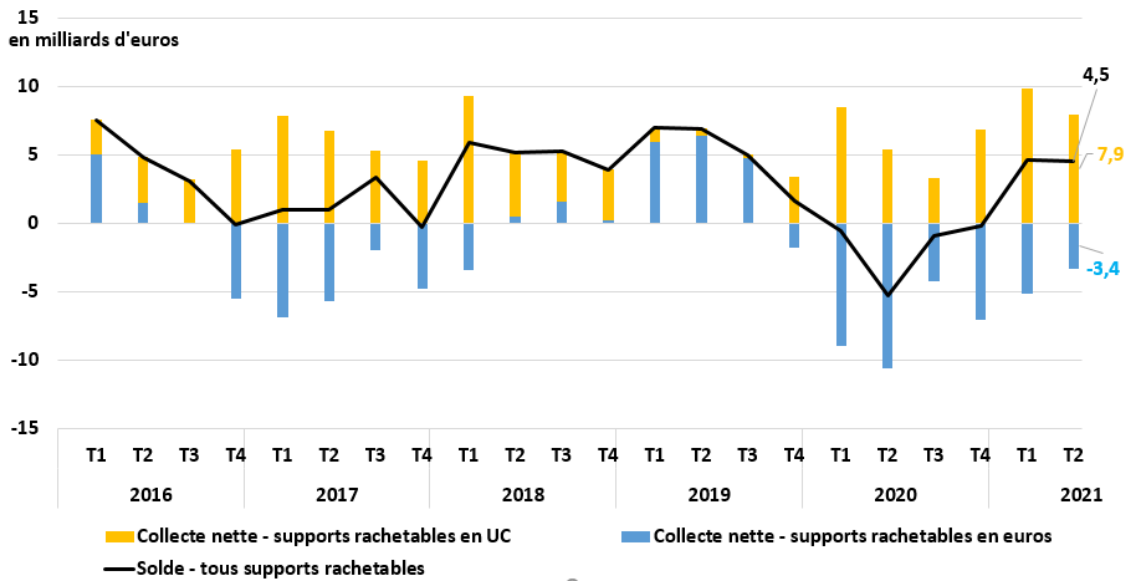
Graphique 3 Sinistres trimestriels sur les supports rachetables



Graphique 4 Arbitrages nets trimestriels (entre supports euros et unités de compte)



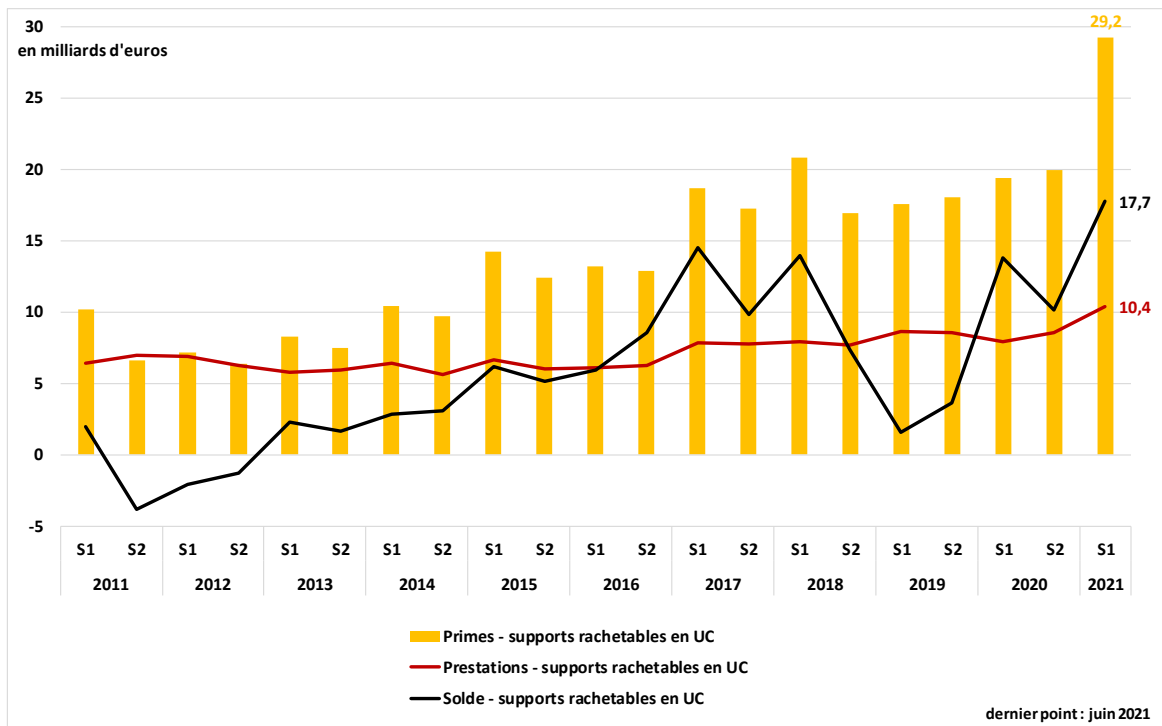
Graphique 5 Collecte nette cumulée sur les supports rachetables



Source : collecte prudentielle sur les flux d'assurance vie - ACPR

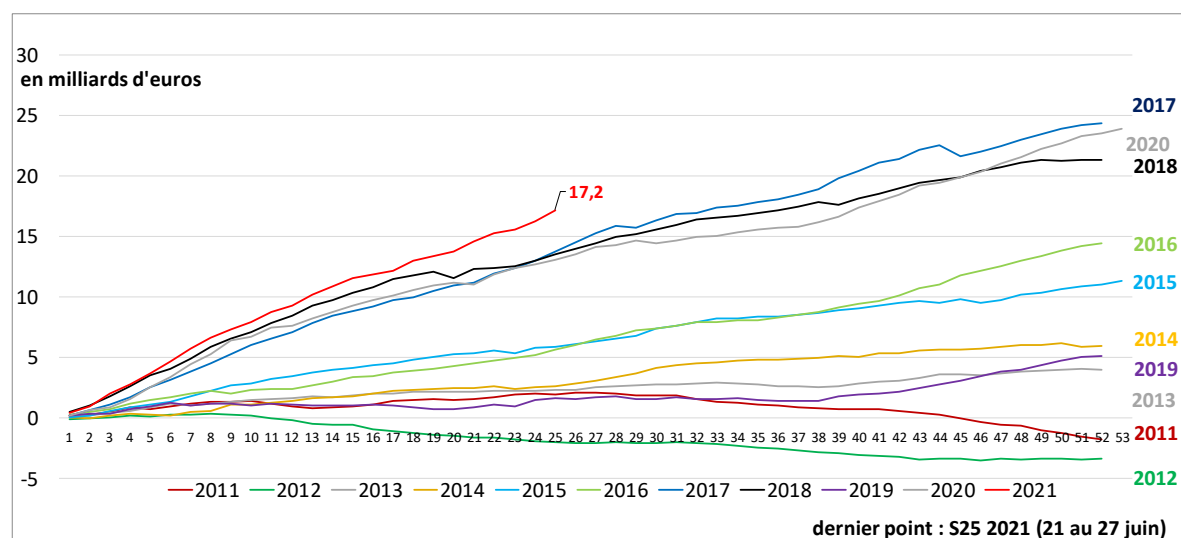
3. Focus : Dynamisme des supports en unités de compte au premier semestre de 2021

Graphique 6 Détail des primes, prestations et collecte nette sur les supports en unités de compte



Source : collecte prudentielle sur les flux d'assurance vie - ACPR

Graphique 7 Collecte nette cumulée sur les supports en unités de compte



Source : collecte prudentielle sur les flux d'assurance vie - ACPR

4. Activité non vie

Tableau 2 Primes acquises en assurance non vie, en milliards d'euros

	2019	2020	Taux de croissance 2020 / 2019	S1 2020	S1 2021	Taux de croissance S1 2021 / S1 2020
Primes non vie						
Affaires directes	106,7	107,8	+1,0%	46,2	48,7	+5,4%
Réassurance acceptée	23,5	25,3	+7,7%	11,3	13,1	+16,0%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles (pour 2019 et 2020) ou trimestrielles (pour les premiers semestres de 2020 et 2021) sur base sociale.

Source : ACPR

Tableau 3 Charge des sinistres en assurance non vie, en milliards d'euros

	2019	2020	Taux de croissance 2020 / 2019	S1 2020	S1 2021	Taux de croissance S1 2021 / S1 2020
Sinistres non vie						
Affaires directes	72,1	73,3	+1,5%	30,6	32,1	+4,8%
Réassurance acceptée	16,2	18,2	+12,2%	7,6	9,2	+22,1%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles (pour 2019 et 2020) ou trimestrielles (pour les premiers semestres de 2020 et 2021) sur base sociale.

Source : ACPR

Tableau 4 Primes acquises en affaires directes, par ligne d'activité de l'assurance non vie, en milliards d'euros

		Primes acquises en affaires directes					
		2020		S1 2020	S1 2021	Variation	
		Mds€	PdM*	Mds€	Mds€	Mds€	%
<i>Santé similaire à la vie (= Santé vie)</i>	Assurance maladie	8,4	94%	3,9	4,1	0,2	4,0%
	Rentes Santé non vie	0,6	6%	0,3	0,2	-0,1	-26,4%
	Ensemble des LoB Santé vie	8,9	100%	4,2	4,2	0,1	2,1%
<i>Santé similaire à la non vie (= Santé non vie)</i>	Frais médicaux	35,8	75%	13,9	14,5	0,7	4,8%
	Protection du revenu	11,5	24%	4,9	5,3	0,4	7,8%
	Indemnisation des travailleurs	0,2	0%	0,1	0,1	0,0	22,2%
	Ensemble des LoB Santé non vie	47,5	100%	18,9	19,9	1,1	5,6%
<i>Non Vie Hors Santé (= NVHS)</i>	Assurance auto (RC + dommages)	22,8	38%	10,6	11,0	0,5	4,4%
	Incendie et dommages aux biens	20,0	33%	9,1	9,7	0,6	6,5%
	Responsabilité Civile (= RC) générale	7,2	12%	3,6	3,9	0,3	9,8%
	Pertes pécuniaires diverses	3,1	5%	1,5	1,3	-0,1	-10,1%
	Assistance	2,8	5%	1,0	1,0	0,0	4,2%
	Protection juridique	1,9	3%	0,7	0,8	0,0	4,3%
	Assurance-crédit et cautionnement	1,5	3%	0,7	0,8	0,1	11,0%
	Assurance marit., aér. et transport	0,8	1%	0,3	0,3	0,1	22,7%
Ensemble des LoB NVHS	60,2	100%	27,4	28,9	1,5	5,4%	

*PdM: Part de marché

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles (pour 2020) ou trimestrielles (pour les premiers semestres de 2020 et 2021) sur base sociale. Primes en affaires directes.

Source : ACPR

Tableau 5 Sinistres en affaires directes, par ligne d'activité de l'assurance non vie, en milliards d'euros

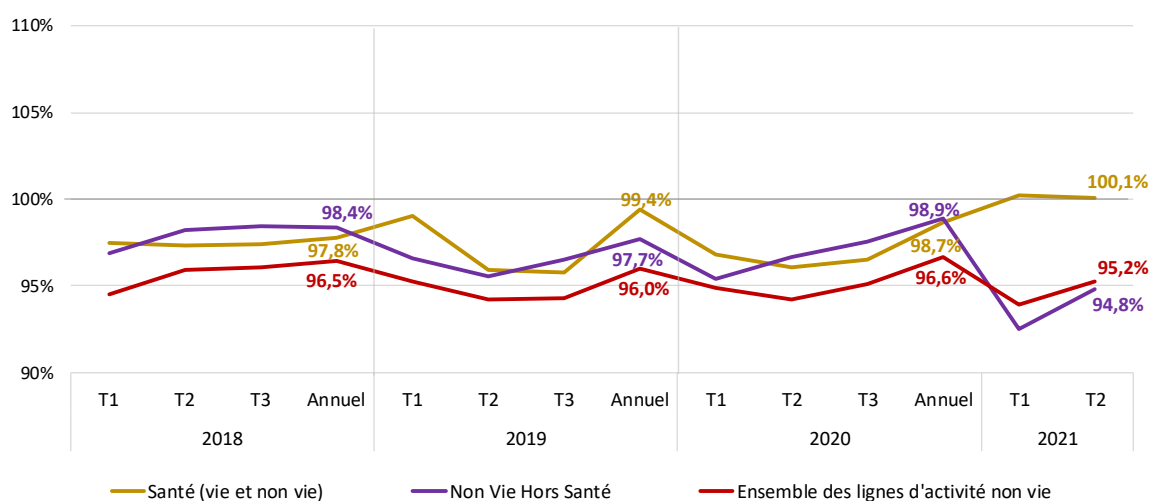
		Sinistres en affaires directes					
		2020		S1 2020	S1 2021	Variation	
		Mds€	PdM*	Mds€	Mds€	Mds€	%
<i>Santé similaire à la vie (= Santé vie)</i>	Assurance maladie	5,6	73%	2,6	2,6	0,0	0,6%
	Rentes Santé non vie	2,1	27%	0,9	0,9	0,0	0,7%
	Ensemble des LoB Santé vie	7,7	100%	3,5	3,6	0,0	0,6%
<i>Santé similaire à la non vie (= Santé non vie)</i>	Frais médicaux	27,7	79%	10,1	11,5	1,4	13,8%
	Protection du revenu	7,2	21%	3,1	3,1	0,1	1,9%
	Indemnisation des travailleurs	0,2	0%	0,1	0,1	0,0	2,3%
	Ensemble des LoB Santé non vie	35,1	100%	13,2	14,7	1,5	11,0%
<i>Non Vie Hors Santé (= NVHS)</i>	Assurance auto (RC + dommages)	15,1	40%	6,5	7,0	0,6	9,0%
	Incendie et dommages aux biens	13,4	35%	5,9	6,3	0,4	6,6%
	Responsabilité Civile (= RC) générale	4,8	12%	2,3	2,7	0,4	18,4%
	Pertes pécuniaires diverses	2,3	6%	1,8	0,4	-1,5	-80,1%
	Assistance	1,0	3%	0,4	0,4	0,0	12,1%
	Protection juridique	0,5	1%	0,2	0,2	0,1	35,9%
	Assurance-crédit et cautionnement	0,6	2%	0,4	0,2	-0,1	-37,7%
	Assurance marit., aér. et transport	0,4	1%	0,1	0,2	0,1	89,7%
Ensemble des LoB NVHS	38,1	100%	17,5	17,5	0,0	-0,1%	

*PdM: Part de marché

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles (pour 2020) ou trimestrielles (pour les premiers semestres de 2020 et 2021) sur base sociale. Sinistres en affaires directes.

Source : ACPR

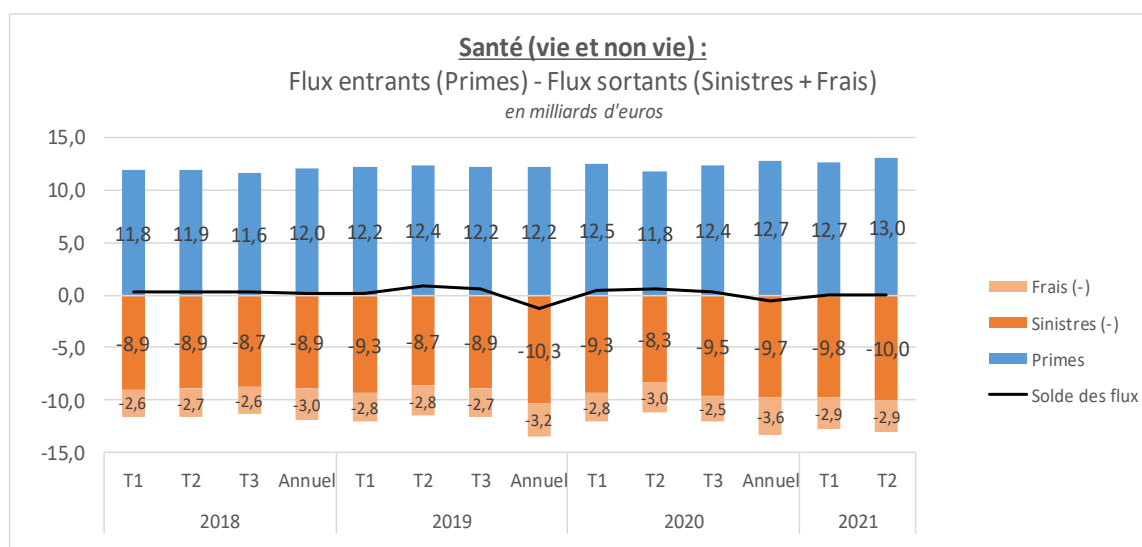
Graphique 8 Ratios combinés



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles (pour l'échéance « Annuel » de chaque année) ou trimestrielles (pour les trois premières échéances de chaque année) sur base sociale. Ratios nets de la réassurance

Source : ACPR

Graphique 9 Solde des flux trimestriels pour les lignes d'activité « responsabilité civile automobile » et « dommages automobiles »



Note : Les montants correspondant aux échéances T2, T3 et « Annuel » de chaque année ont été reconstitués, de sorte qu'ils ne représentent pas des montants cumulés sur plusieurs trimestres.

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles (pour l'échéance « Annuel » de chaque année) ou trimestrielles (pour les trois premières échéances de chaque année) sur base sociale. Flux nets de la réassurance.

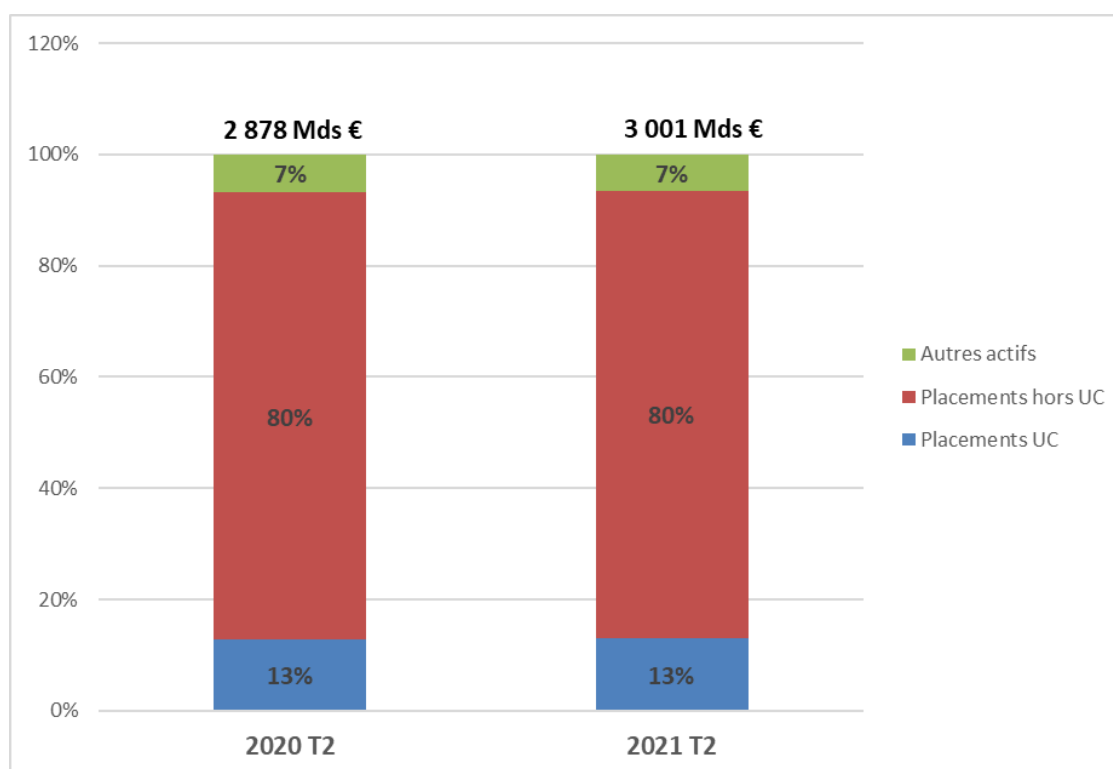
Source : ACPR

Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Structure du bilan

1.1 Composition de l'actif

Graphique 10 Composition de l'actif



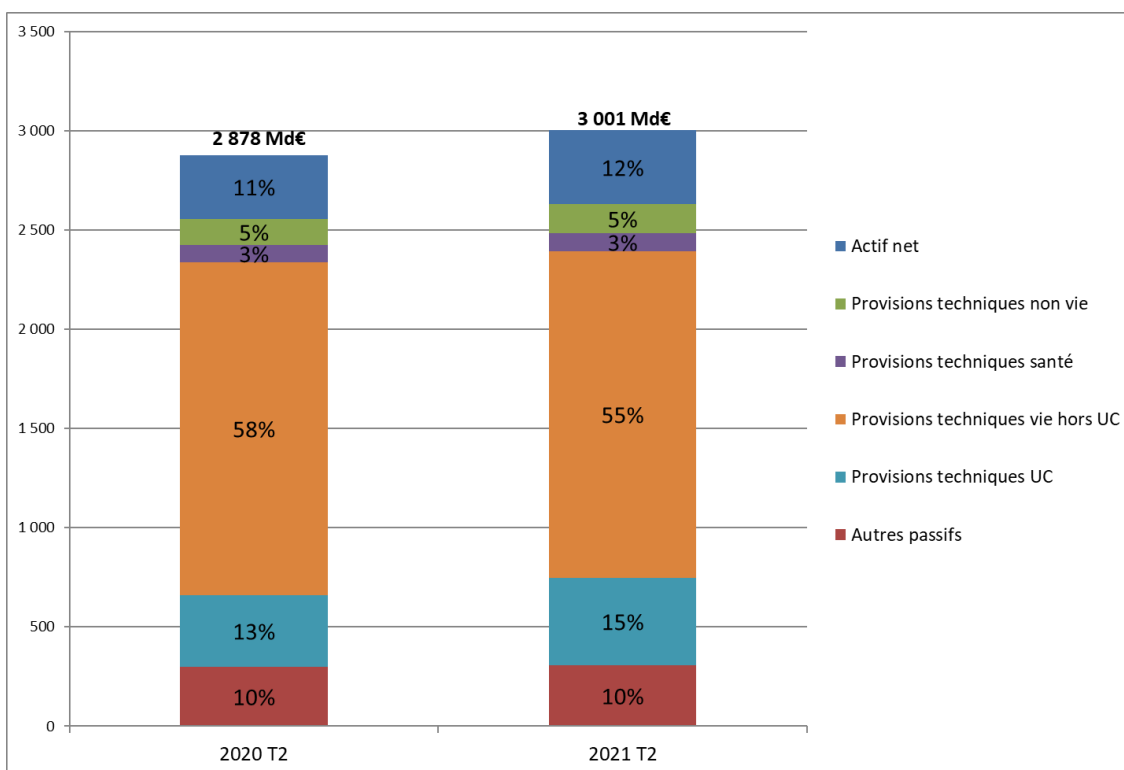
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Notes : La catégorie « Autres actifs » rassemble les actifs du bilan ne correspondant pas à des placements (immobilisations incorporelles, actifs d'impôts différés, immobilisations corporelles détenues pour usage propre, montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, etc.).

Source : ACPR

1.2 Composition du passif

Graphique 11 Composition du passif



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

2. Provisions techniques

Tableau 6 Provisions techniques (PT) par type d'activité en milliards d'euros

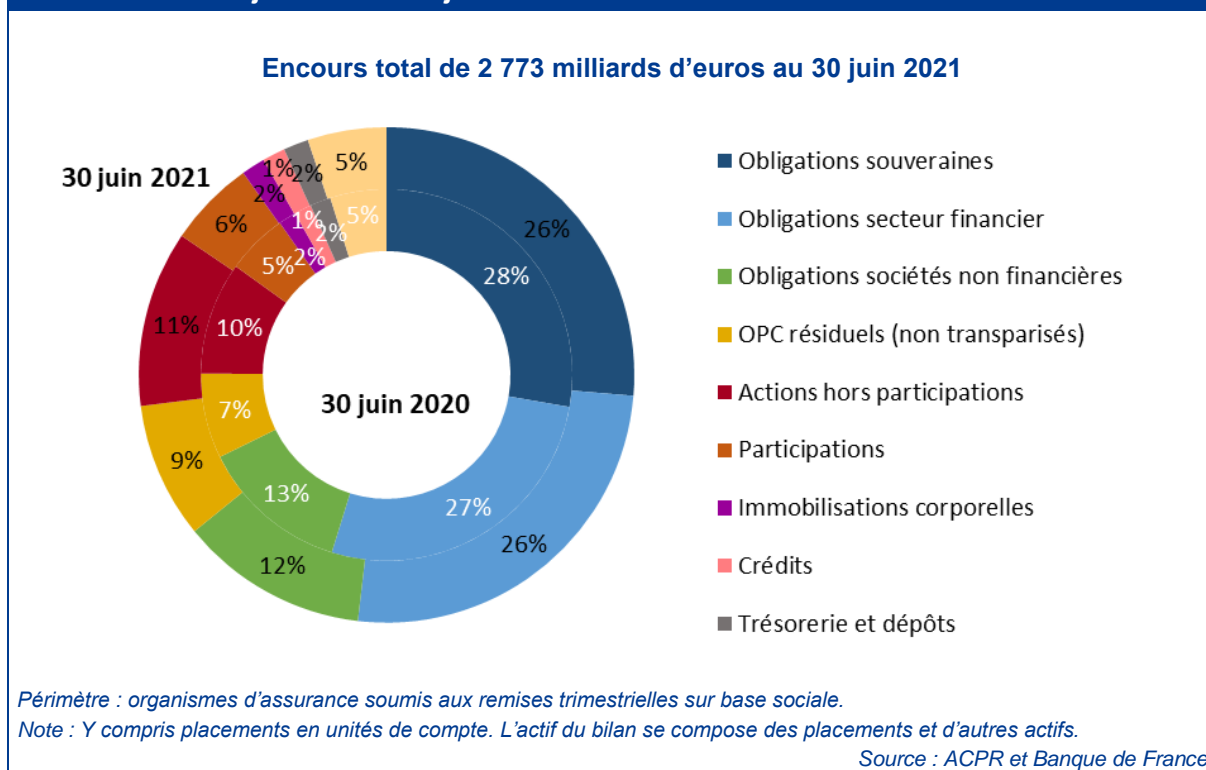
Provisions techniques Ratio PT / Total bilan	2019 T2	2020 T2	2021 T2
Activité non vie	130,6 4,6%	133,0 4,6%	146,4 4,9%
Activité vie (hors UC)	1 701,2 60,0%	1 677,1 58,3%	1 644,8 54,8%
Activité santé	79,6 2,8%	85,7 3,0%	89,9 3,0%
Activité en unités de compte	355,9 12,6%	361,5 12,6%	441,2 14,7%
Total bilan	2 835,3	2 877,6	3 001,2

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

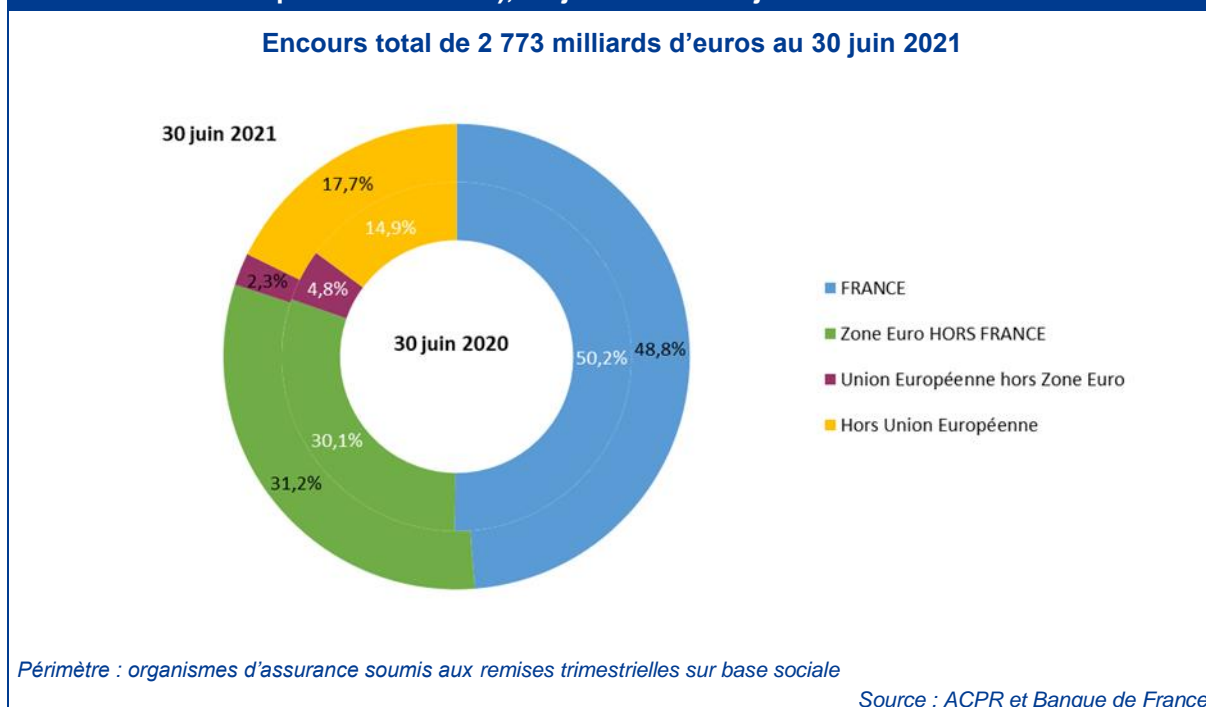
Source : ACPR

3. Placements

Graphique 12 Structure de placements des assureurs (après mise en transparence des OPC), fin juin 2020 et fin juin 2021

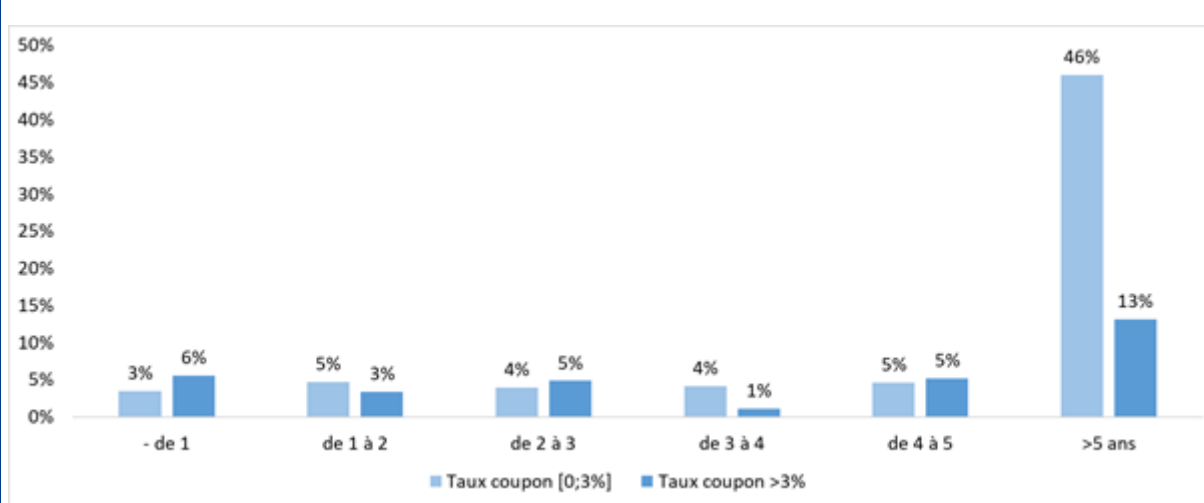


Graphique 13 Expositions géographiques des placements des assureurs (après mise en transparence des OPC), fin juin 2020 et fin juin 2021



4. Focus : Arrivée à échéance de placements rémunérateurs

Graphique 14 Proportions des taux de coupons fixes en fonction de la maturité résiduelle, avant mise en transparence des OPC, au 30 juin 2021

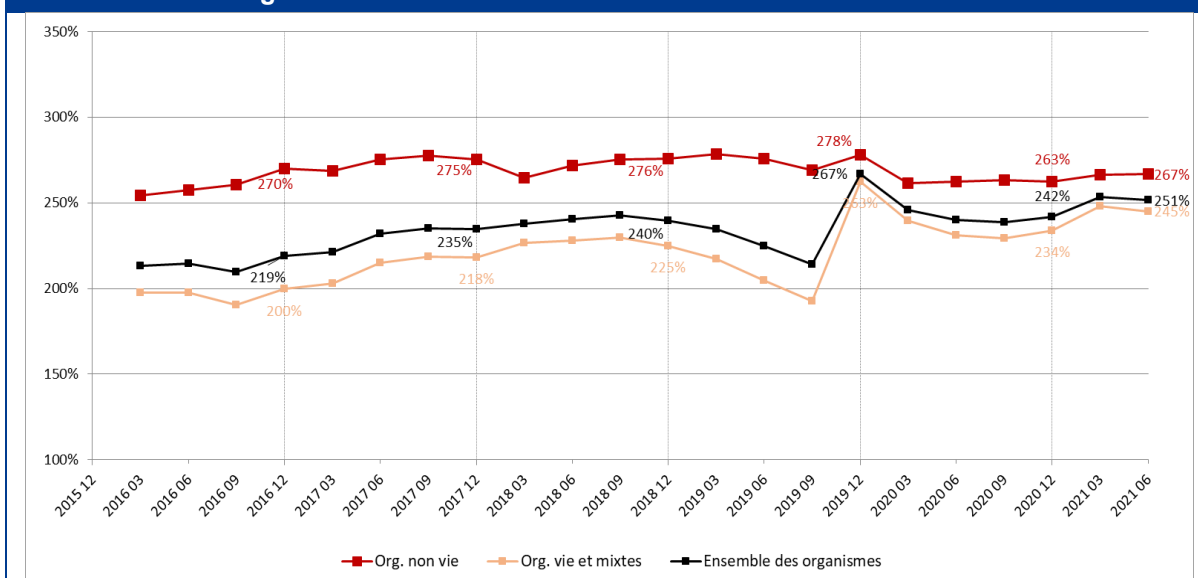


Source : ACPR, DGSEI

Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Capital de solvabilité requis (CSR)

Graphique 15 Taux de couverture du capital de solvabilité requis (CSR) par type d'organismes



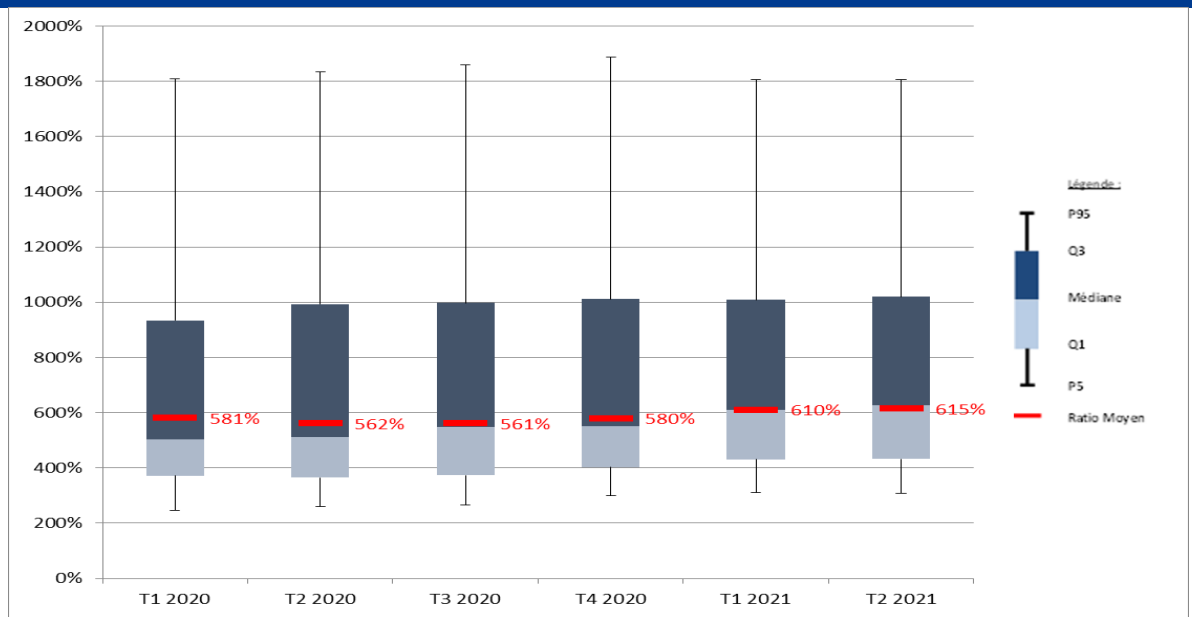
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Note : Taux de couverture calculé en tenant compte de la correction pour volatilité et de la mesure transitoire sur les provisions techniques.

Source : ACPR

2. Capital minimum requis (MCR)

Graphique 16 Distribution des taux de couverture du MCR

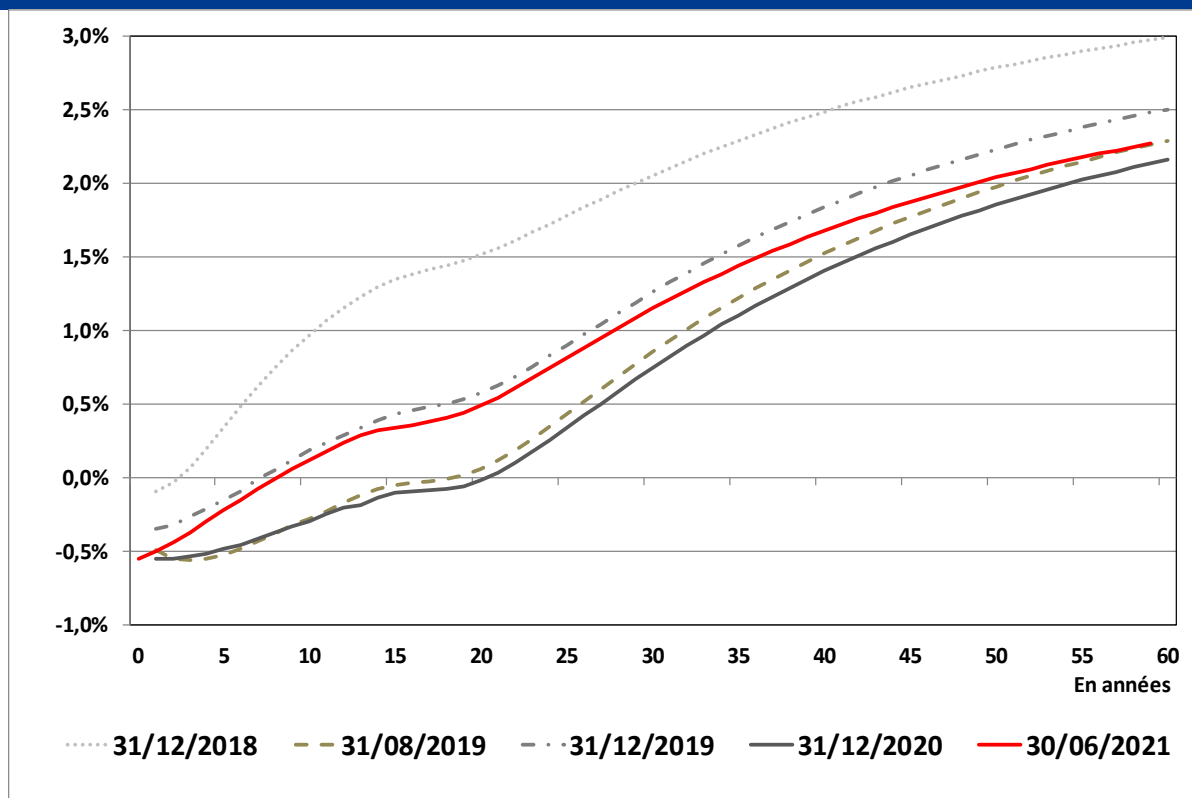


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

3. Courbe de taux sans risque EIOPA

Graphique 17 Courbe de taux sans risque EIOPA, avec correction pour volatilité



Source : EIOPA



Glossaire

CSR : Capital de solvabilité requis

MCR : Minimum de capital requis

OPC : Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement

PT : Provisions techniques

UC : Unités de compte

VA (= Volatility Adjustment) : Correction pour volatilité



Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France au premier semestre 2021, avec des éléments de comparaison par rapport au premier semestre 2020. Elle se fonde sur les données trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les « principaux organismes » soumis aux remises trimestrielles Solvabilité II sur base sociale⁴, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixtes.

Sauf indication contraire, les éléments présentés sont issus des remises trimestrielles au titre des années 2020 et 2021.

⁴ Organismes ne remplissant pas les conditions d'exemption de remise trimestrielle telles que définies dans les instructions ACPR n°[2016-I-01](#) et n°[2016-I-02](#).

Compléments techniques

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances)
- Et, d'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
 - les actions détenues en propre,
 - les dividendes prévus et distribués,
 - les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité II :
 - le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
 - les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
 - les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
 - les fonds excédentaires (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
 - et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
 - les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
 - et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité II.

Les fonds propres selon Solvabilité II et leur classification

Les fonds propres selon Solvabilité II sont définis par les L.351-6, L.351-7-1 et R.351-18 à R.351-21 du Code des assurances.

Ils se décomposent en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article L.351-1 du Code des assurances), et d'autre part des passifs subordonnés.
- Les fonds propres auxiliaires (qui font partie du hors-bilan) comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes. Ils peuvent prendre des formes très diverses (fraction de capital non appelée et/ou non versée, lettres de crédits et garanties, ou « tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance ») ; ils doivent néanmoins être approuvés par le superviseur.

Les fonds propres peuvent également être classés selon leur niveau de qualité (tier, en anglais). Pour effectuer ce classement, la directive s'appuie (article R.351-22 du Codes des assurances) sur différents critères :

- Deux caractéristiques principales concernent la disponibilité permanente (pour absorber complètement les pertes) et la subordination (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés),
- D'autres exigences complémentaires concernent la durée suffisante de l'élément de fonds propres⁵, mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Selon ce classement :

- Le niveau 1 (Tier 1) correspond à la meilleure qualité et ne comprend que des éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. La réserve de réconciliation en fait partie bien qu'elle ne réponde que partiellement à ces caractéristiques (cf. encadré réserve de réconciliation).
- Le niveau 2 (Tier 2) est composé d'éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable et subordonnée, ainsi que de fonds propres auxiliaires.
- Le niveau 3 (Tier 3) enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que des fonds propres auxiliaires. Les actes délégués (articles L.612-11 du Code monétaire et financier et suivants) définissent précisément les éléments admis dans chaque catégorie.
- Afin de lisser en partie l'effet du passage à cette nouvelle classification des fonds propres, une partie des fonds propres admis, sous Solvabilité I, en représentation de l'exigence de marge, sont classés en niveau 1, et dits de « niveau 1 restreint », alors qu'ils ne le seraient pas selon les règles présentées : c'est une clause transitoire relative aux droits acquis (règle du « *grandfathering* »).

Parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments dits « éligibles » à la couverture du capital de solvabilité requis (CSR) et du capital minimum requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité⁶. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du CSR et 80 % du MCR.

⁵ Lorsque l'élément de fonds propres a une durée relative (déterminée), en comparaison de la durée des engagements, alors la durée relative devra être prise en compte dans le classement des fonds propres.

⁶ On parle informellement de règles « de tiering ». Les contraintes à appliquer sont définies à l'article 82 du règlement délégué 2015/35 de la commission européenne.

Calcul du Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du CSR
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.